

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 17 décembre 2020

\* \* \* \* \*

*L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.*

**PRÉSENTS** : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, MARTINELLI Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, DRUEZ Richard, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Nombre de Conseillers en exercice : 11      Présents : 11

Absents excusés :

Pouvoirs : 0  
Votants : 11  
Secrétaire de séance : Madame HERHARD Anne-Marie  
Convocation : 10 DECEMBRE 2020

## ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020

### A. FINANCES

1. Décision modificative budget principal ;
2. Décision modificative budget annexe Lotissement ;
3. Clôture budget annexe CCAS ;
4. Remboursement acompte réservation salle des fêtes ;

### B. RESSOURCES HUMAINES

1. Adhésion au service médecine préventive ;
2. Validation des lignes directrices de gestion ;

### C. PATRIMOINE

1. Validation des devis travaux du projet de l'ancien « bar tabac boucherie » ;

### D. TOURISME

1. Tarifs journaliers de l'occupation de l'aire de camping-car

### E. QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

## Approbation du compte rendu du 24 novembre 2020

Les comptes rendus du 22 octobre 2020 et du 24 novembre 2020 ont été approuvés à l'unanimité par les élus présents.

### A. FINANCES

#### 1. Décision modificative budget principal ;

Le Maire présente aux conseillers le tableau des transferts de chapitres comptables concernant les frais d'études pour les travaux clos en 2020. Les écritures comptables ci-dessous n'avaient pas été intégrées sur le budget primitif, il est nécessaire de réaliser une décision modificative afin d'allouer les crédits sur les chapitres définitifs.

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur brute	Chapitres définitifs
2031	2151-515 2019	Honoraire marche voirie 2019	18/02/2020	4 440,00 €	Travaux voirie au c/2151
2031	90006237942132	Bornage parcelles za 78 za 79 - groupe scolaire	03/07/2019	597,60 €	Travaux école au c/2313
2031	90006678861732	Lever topo terrasse du port	29/07/2020	455,40 €	Travaux au c/2313
2031	90006778862132	Honoraire levé de la cale du port du mazeau - projet cabane pour commerce	02/10/2020	583,80 €	Travaux au c/2313
2033	90006151280832	Annonces travaux voirie 2019	17/04/2019	300,58 €	Travaux voirie au c/2151

Voici la proposition de décision modificative :

#### **Section Investissement :**

Dépenses					Recettes				
Chap	Art	Opé	Nature	Montant	Chap	Art	Opé	Nature	Montant
041	2151	OPFI	Réseaux de Voirie	5 000,00 €	041	2031	OPFI	Frais d'études	6 500,00 €
041	2313	OPFI	Constructions	2 000,00 €	041	2033	OPFI	Frais d'insertion	500,00 €
<b>Total</b>				<b>7 000,00 €</b>	<b>Total</b>				<b>7 000,00 €</b>

Ainsi qu'une modification à apporter en fonctionnement comme suit :

#### **Section Fonctionnement :**

Dépenses			
Chapitre	Article	Nature	Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	200,00 €
011	60624	Produits de traitement	- 200,00 €
<b>Total</b>			<b>0,00 €</b>

Accord du Conseil Municipal pour l'ensemble des répartitions budgétaires proposées.

## **2. Décision modificative budget annexe Lotissement ;**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal au vu des ventes supplémentaires de l'année 2020 d'ouvrir des crédits supplémentaires et d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2020 comme suit :

### **Section Fonctionnement :**

<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011	6045	Frais d'études	3 000,00 €
<b>Recettes</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
70	7015	Vente de terrains aménagés	3 000,00 €

Accord du Conseil Municipal pour la décision modificative proposée.

## **3. Clôture budget annexe CCAS ;**

Le Maire propose de procéder à la dissolution du budget CCAS au 1er janvier 2021 qui avait été créé par délibération le 08 septembre 1994 considérant que le budget annexe « CCAS » n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 3 500 habitants et que le montant alloué à ce budget par la commune est de 6 593,36 €. Il est donc autorisé pour les petites communes de le porter au budget principal.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1er janvier 2021 ont pour conséquence :

- La suppression du budget annexe « CCAS »
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation. Les comptes 2020 du budget annexe « CCAS » seront donc arrêtés au 31 décembre 2020.

Accord du Conseil Municipal.

## **4. Remboursement acompte réservation salle des fêtes ;**

Le Maire expose à l'assemblée la demande de Mme DUGUET relative au remboursement de l'acompte de 45.00 € versé pour la réservation de la salle des fêtes qui était prévue pour le 3 mars 2020. La réservation n'a pas pu être autorisée en raison du COVID 19 et malgré plusieurs tentatives de report.

Accord du Conseil Municipal.

## **B. RESSOURCES HUMAINES**

### **1. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion pour la période 2021-2026 ;**

Le Maire rappelle que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

La commune adhère aux prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention.

La convention arrive à son terme au 31 décembre 2020, Le Maire propose de renouveler cette convention pour la période 2021-2026.

Accord du Conseil Municipal.

### **2. Validation des lignes directrices de gestion :**

La loi de transformation de la Fonction Publique en date du 6 août 2019 est venue réduire les compétences des Commissions Administratives Paritaires pour les recentrer sur les décisions individuelles défavorables aux agents.

Ainsi, l'ensemble des décisions relatives à la mobilité des agents, ainsi que les avancements de grade et la promotion interne, ne seront plus soumis pour avis préalable de cette instance, elles seront guidées par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG vont dorénavant constituer le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement. Elles permettent de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

La publication des LDG est le gage de transparence et d'égalité de la politique RH de la collectivité.

Les agents ont ainsi connaissance des modalités de gestion des ressources humaines applicables dans leur collectivité ou établissement et plus particulièrement en matière de recrutement, d'affectation, d'évolution des carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

Obligatoires dans toutes les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2021, elles porteront sur deux axes :

- La gestion des ressources humaines,
- La promotion interne.

Le dossier n'est actuellement pas assez abouti, il va être complété en concertation avec les agents, puis les élus. Il devra être présenté au Comité Technique avant délibération du Conseil Municipal.

La décision est reportée.

## C. PATRIMOINE

Mme VEILLAT-FABIEN Florence se retire de la séance pour les délibérations concernant les points 1 et 2 suivants.

### 1. Validation des devis travaux projet ex bar tabac boucherie :

BAR TABAC BOUCHERIE	HT	TTC
<b>Maçonnerie</b>		
SARL FREJOU FERNANDES	7 025,00 €	7 727,50 €
GUILLEBEAUD	10 902,00 €	13 082,40 €
<b>Electricité</b>		
SARL DELAVAL Richard	440,00 €	528,00 €
SARL DELAVAL Richard	4 349,09 €	5 218,91 €
ELECTRICITE SERVICE	3 161,80 €	3 794,16 €
<b>Menuiseries</b>		
Atelier fabrication DECOTIGNIE	19 486,40 €	23 383,68 €
FABIEN	17 738,58 €	21 286,30 €
<b>Peinture/ nettoyage façade</b>		
Philippe LEBLANC	5 617,09 €	6 740,51 €
<b>Cour - Parking</b>		
RINEAU	7 074,25 €	8 489,10 €
COLAS	Pas de réponse de l'entreprise malgré plusieurs relances	
<b>Carrelage</b>		
DUCEPT	2 969,04 €	3 562,85 €
CHAIGNEAU CARRELAGE	2 414,75 €	2 897,70 €

Le Conseil Municipal vote pour les devis les mieux disants. Voici la liste des entreprises sélectionnées :

- SARL FREJOU FERNANDES : 7 025,00 € HT
- ELECTRICITE SERVICE : 3 161,80 € HT
- FABIEN : 17 738,58 € HT
- Philippe LEBLANC : 5 617,09 € HT
- RINEAU : 7 074,25 € HT
- CHAIGNEAU CARRELAGE : 2 414,75 € HT

Le coût global des travaux est de 50 935,27 € HT.

Des demandes de subventions seront réalisées auprès de Conseil Régional et de l'Etat.

L'engagement des dépenses se fera suite à l'engagement du futur locataire devant notaire pour le bail commercial.

### 2. Validation des devis travaux projet apprentis des Ateliers Communaux :

APPENTIS DES ATELIERS COMMUNAUX	HT
<b>Maçonnerie</b>	
SARL FREJOU FERNANDES	8 298,50 €
GUILLEBEAUD	6 238,25 €
<b>Menuiseries</b>	
Atelier fabrication DECOTIGNIE	5 238,00 €
FABIEN	6 426,00 €

Le Conseil Municipal vote pour les devis les mieux disants en émettant une réserve pour le devis de l'Entreprise DECOTIGNIE dans l'attente de précisions complémentaires.

Le coût global des travaux est de **11 476,00 € HT**.

Mme VEILLAT-FABIEN Florence revient prendre place pour les délibérations suivantes.

## D. TOURISME

### 1. Tarif journalier de l'occupation de l'aire de Camping-Car :

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs de l'aire de service et d'accueil des camping-cars pour l'utilisation des services d'électricité et de traitement de l'eau.

Après présentation des tarifs pratiqués pour le même type de service sur le territoire du Marais Poitevin, Le Maire propose la tarification suivante :

- Durée d'utilisation de 12h : 5 €
- Durée d'utilisation de 24h : 7 €
- Service d'eau potable : 2 € les 10 minutes

Accord du Conseil Municipal.

## E. QUESTIONS DIVERSES

- **Bâtiment annexe – Commerce Bar-Tabac Boucherie** : lors des échanges un élu a fait part de la demande des voisins du bâtiment pour la réparation d'une gouttière qui se situe en mitoyenneté. L'information est prise en compte et la problématique sera prise en charge dès que possible.
- **Accueil d'une Stagiaire** : une stagiaire préparant un BAC Professionnel administratif a été accueillie du 23 novembre au 18 décembre 2020 à la Mairie. Le Maire propose une indemnité forfaitaire de 150 €. Accord du Conseil Municipal.
- **Ragondins** : de nouvelles dégradations de la lagune ont été constatées, des dispositions vont être prises afin d'y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

BORDET Bernard

#signature#



Le Maire